

Pour la Rectrice  
et par délégation

Le Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale du Tarn

Vu :

- le code de l'Éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants,
- le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn,
- l'arrêté de Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse du 27 août 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn,
- l'arrêté ministériel portant nomination de Madame Delphine ROCHETTE dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn à compter du 14 novembre 2016,

#### ARRETE

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à Madame Delphine ROCHETTE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, à l'effet de signer au nom de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, tous les actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, pour lesquels le directeur académique a reçu, lui-même, délégation par application de l'article R222-19-3 du code de l'éducation et par arrêté de Madame la Rectrice d'académie du 27 août 2018.

**Article 2** – La même délégation de signature s'applique à toute convocation ou correspondance et à tout acte entrant dans le champ des attributions du directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn.

**Article 3** – Le présent arrêté remplace le précédent arrêté de délégation de signature, pris en ce domaine, le 14 novembre 2016.

**Article 4** – La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 31 août 2018

Le Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale du Tarn



Jérôme BOURNE BRANCHU